



# FÉDÉRATION FRANÇAISE de PÉTANQUE et JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère chargé des Sports

## COMITÉ RÉGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE

LEBOUCHER Alain  
Secrétaire Général  
656 rue du Fournil – 45490 LORCY  
Tél. : 02.38.96.74.68  
e-mail : [petanqueloiret@wanadoo.fr](mailto:petanqueloiret@wanadoo.fr)

## COMITÉ du LOIRET

le 4 avril 2018

Madame, Monsieur, le (la) Président (e),

### **Modifications à apporter au règlement des compétitions 2018 :**

#### **Article 4 – Championnat du Loiret/ qualificatifs Régionaux**

##### **Le texte suivant est remplacé par**

Lors des championnats départementaux Masculins et féminins, vétérans et promotion, :

l'équipe championne est qualifiée pour le championnat de France correspondant au titre du Comité départemental;

sont qualifiées pour le championnat Régional correspondant

l'équipe finaliste,

les 2 équipes ½ finalistes

les 2 équipes vainqueurs des barrages entre les 4 équipes perdantes des ¼ de finales

soit 5 équipes par catégorie.

En ce qui concerne le doublette jeu provençal, l'équipe championne est qualifiée pour le championnat de France correspondant au titre du Comité départemental;

Sont qualifiées pour le championnat Régional :

l'équipe finaliste,

l'équipe vainqueur du barrage entre les 2 équipes perdantes des 1/2 de finales – soit 2 équipes

##### **le suivant**

***(C.R. Réunion du Comité directeur Régional du 3 mars 2018 suite à la réunion du Conseil National du 23 au 25 février :***

#### **Méthode de qualification pour les différents championnats : cas général 5 équipes à qualifier**

**Le champion est qualifié pour le France**

**Le vice-champion est qualifié pour le régional**

**½ finaliste qualifié pour le régional**

**½ finaliste qualifié pour le régional**

**¼ finaliste perdant contre le champion qualifié pour le régional**

**¼ finaliste perdant contre le vice-champion qualifié pour le régional**

***Pour le cas où il y aurait 6 équipes à qualifier ou que des équipes qualifiées ne souhaiteraient pas participer au championnat régional, consulter le tableau ci-joint.***

**Tout joueur ou toute joueuse ne désirant pas participer aux championnats régionaux devra le signaler impérativement au délégué avant de disputer les ¼ de finale.**

##### **Tenue des joueurs :**

Un joueur ou une joueuse ne portant pas la tenue réglementaire (homogène) le délégué lui demandera de se mettre en conformité, le joueur ou la joueuse devra vêtir sa tenue et pendant ce temps la partie ne sera pas interrompue, il ou elle ne pourra rentrer dans celle-ci qu'au début de la mène suivante.

**Si le joueur ou la joueuse n'est pas en mesure de se mettre en tenue réglementaire, il ou elle seul(e) sera disqualifié(e) car nous ne pouvons pas disqualifier une équipe complète.**

Le Secrétaire Général  
Alain LEBOUCHER